

Paris, Poitiers, le 10 décembre 2010

Chère collègue, cher collègue,

Objet : note d'information sur la leçon d'histoire générale de l'agrégation externe d'histoire, session 2011.

Comme vous le savez, la leçon d'histoire générale a fait l'objet de modifications qui entrent en application lors de la session 2011.

Vous disposez en pièce jointe, des indications relatives au déroulement de cette nouvelle épreuve.

Le jury vous les transmet en vous priant de les porter au plus vite à la connaissance des candidats.

En vous remerciant de votre aide, veuillez agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de mes cordiales salutations.



Pour le jury de l'agrégation externe d'histoire

Michel Cassan

Professeur à l'Université de Poitiers

Président du jury

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA LEÇON D'HISTOIRE GÉNÉRALE

Déroulement de l'épreuve

1. La préparation

La durée de la préparation est de 6 heures.

Au début de son temps de préparation, le candidat tire au sort le sujet commun aux deux exercices de l'épreuve : une leçon et une présentation d'un document.

Pour préparer les deux exercices de l'épreuve, le candidat dispose des ressources en accès direct de la bibliothèque du concours et des ouvrages référencés dans la base SUDOC.

Il a droit à cinq ouvrages ou articles en sus des livres et revues en accès direct dans la bibliothèque.

2. L'épreuve

*La leçon d'histoire générale est la première séquence de l'épreuve. Elle correspond à l'exercice demandé lors des sessions passées, y compris en 2010.

Elle dure 45 minutes : 25 minutes pour la leçon, suivies de 20 minutes maximum pour l'entretien avec la commission.

Elle est notée sur 15 points.

**La seconde séquence de l'épreuve est nouvelle.

Elle dure 15 minutes : 5 minutes de présentation d'un document suivies d'un entretien de 10 minutes maximum avec la même commission.

Elle est notée sur 5 points.

Le document (textuel, iconographique, archéologique, statistique, cartographique,...) est en relation avec le sujet de la leçon.

Il est choisi par le candidat.

Il n'est pas utilisé dans la leçon.

Le candidat exploite le document en s'interrogeant sur la façon dont sa compétence professionnelle orientera son activité de professeur dans l'étude de documents historiques en classes de lycées.

NB. Lors de la présentation du document et durant l'entretien avec le candidat, la commission évaluera :

- les motifs du choix du document ;
- les différentes dimensions du document ;
- les divers usages possibles du document.

Un intervalle de cinq minutes environ sépare la leçon de la présentation du document.

Paris, le 6 décembre 2010.